

INTERCLUBS JEUNES

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Contact : com.jeunes38@gmail.com

1) INTRODUCTION

- Ce règlement est applicable au Championnat Interclubs Jeunes du Comité de l'Isère.
- Les enfants surclassés pour un championnat ne peuvent en aucun cas participer à un autre championnat de leur catégorie durant la même saison tennistique.
- **ATTENTION LORS DU CHANGEMENT DE CLUB :**
Les joueurs de 3^o série (30 à 15/1) âgés de 13 ans et moins doivent obtenir l'autorisation du club quitté.
1 seul joueur muté (NVEQ) par rencontre.
- Les interclubs 08 ans, 09 ans et 10 ans se jouent le samedi matin à 9h
- Le calendrier des rencontres et des dates de report est précisé dans les annexes spécifiques

IMPORTANT :

- **Toutes modifications (désaccord, changement de dates, ...) doivent au préalable être signalées par mail à la commission sportive jeune : com.jeunes38@gmail.com**
- **En cas de litige sur la date de report, la commission fixera la date et le lieu de la rencontre. L'équipe qui refusera de jouer sera disqualifiée.**
- **En cas de report, signaler par mail à la commission jeunes la nouvelle date.**

2) ORGANISATION GÉNÉRALE

- 1) Le championnat Interclubs Jeunes par Equipes est subdivisé en catégories :
 - 08/09/10 ans Orange
 - 08/09/10 ans Vert
 - 11/12 ans Vert homologué
 - 11/12 ans classés
 - 13/14 ans
 - 15/16 ans
 - 17/18 ans

Les listes de joueurs (ses) permettent d'établir des poules les plus homogènes possibles.

Possibilité d'entente entre deux clubs pour constituer une équipe. Dans ce cas, le capitaine de l'équipe peut être licencié dans l'un ou l'autre des clubs composant cette entente.

Le championnat départemental se joue avec le dernier classement mensuel publié, quelle que soit la date.

- 2) Chaque rencontre comporte 2 simples et 1 double.

- 3) Lors de la phase de « poule » La Gestion Sportive calcule automatiquement le classement des équipes d'après le barème ci-dessous :
- + 3 points à l'équipe ayant gagné une rencontre.
 - + 1 point à l'équipe ayant perdu une rencontre.
 - - 1 point à l'équipe disqualifiée ou déclarée battue par décision du juge-arbitre ou de la Commission jeunes du Comité de l'Isère
 - - 2 points à l'équipe forfait.
- 4) En cas de sélection d'un ou plusieurs jeunes d'une équipe pour une animation ou une compétition Ligue ou Comité, le Comité doit être avisé immédiatement et seul celui-ci décidera de la nouvelle date, de l'heure et du lieu de la rencontre sans aucun appel.
- 5) Chaque rencontre doit pouvoir en cas de conditions atmosphériques normales, se dérouler sur 1 court au moins découvert ou 1 couvert, ou 1 salle omnisports.
Attention : le tracé d'une ligne de 18 mètres ne peut-être un sujet de réclamation.

Certains clubs, engagent plus d'équipes que ne le permettent leurs installations. Ils le font à leurs risques et périls, **le manque de terrains ne pouvant en aucun cas être une excuse valable pour le report d'une rencontre.**

Si le club receveur ne peut pas faire face à ses obligations :

L'équipe visitée devra se déplacer chez l'adversaire si celui-ci a les courts nécessaires disponibles au jour et à l'heure prévus au calendrier, ou des courts couverts en cas de pluie.

Le manque de joueurs, ne peut en aucun cas justifier un changement de date au calendrier, seules les conditions météorologiques sont une condition de report.

3) RÈGLEMENT GÉNÉRAL

1) Obligations du club d'accueil

Le club qui reçoit doit :

- Fournir les balles, à raison de 3 balles neuves homologuées par la F.F.T par partie de simple.
- **Désigner un Juge-Arbitre officiel (JAE1 ou JAE2)** et qui ne peut en aucun cas être le capitaine de l'équipe.
- Mettre à disposition du capitaine et du Juge Arbitre les annexes spécifiques du championnat
- Et pour la convivialité prévoir un goûter.
- Le capitaine doit être licencié au club.
- **Conserver un exemplaire papier de la feuille de match, en effet seule la feuille de match papier fera foi en cas de litige ou de problème informatique.**
- La feuille de match doit être saisie dans TENUF à l'issue de la rencontre par le juge arbitre.

2) Déroulement de la rencontre :

- **En cas d'absence de Juge-Arbitre qui serait imputable au club, celui-ci aura rencontre perdue par DISQUALIFICATION (d'où l'importance de la signaler sur la feuille de match de la rencontre qui ne doit pas être disputée).**
- En cas de rencontre sur terrain neutre, le Juge-Arbitre est désigné par la Commission Jeunes du Comité.
- La liste, sous enveloppe, des joueurs de simple et de double par ordre de force doit être remise au Juge-Arbitre.
- Tous les joueurs inscrits sur la liste remise au Juge-Arbitre doivent être présents à l'heure de la rencontre même si un joueur ne dispute que le double.
- Chaque joueur doit présenter :
 - La licence Fédérale de l'année en cours qui peut être prise la veille de la rencontre et au plus tard la veille de la dernière rencontre des phases préliminaires.
 - Une pièce d'identité.

ATTENTION :

Chaque joueur doit présenter au juge-arbitre la licence de l'année en cours portant **la mention « compétition autorisée »** avant le début de l'épreuve. Au cas où cette licence n'est pas présentée le jour de la rencontre, le ou les joueurs ne pourront prendre part à la rencontre. Si l'équipe n'a pas d'autre joueur en capacité de jouer, l'équipe sera déclarée incomplète et disqualifiée par le juge arbitre

- Le correspondant de l'équipe du club visité doit prendre contact avec celui du club visiteur.
- Les parties sont disputées sur des courts à surfaces homologuées y compris la ou les salles omnisports ayant un recul minimum de 5 m au fond et de 2 m sur les côtés, priorité doit être donnée aux courts extérieurs. La rencontre est disputée en une seule journée. Elle ne peut être remise ou interrompue qu'en cas d'impossibilité matérielle d'utilisation des courts sur décision du juge-arbitre (pluie, obscurité, terrains impraticables). En cas d'interruption de la rencontre, les joueurs doivent rester à la disposition du juge-arbitre jusqu'à décision définitive. Les parties doivent reprendre dans la journée avec les mêmes joueurs, dans les mêmes conditions qu'à l'arrêt, mais avec possibilité de changement de terrain, si le juge-arbitre le décide.
- Les parties terminées sont acquises.

- En cas d'arrêt définitif, avant que la victoire n'ait été acquise à l'une des équipes en présence, la commission jeunes du Comité décide du report intégral de la rencontre dans le club initialement visiteur.
- Dans ce cas, il n'est pas tenu compte du résultat des parties terminées au moment de l'arrêt de la rencontre et celle-ci, ainsi reportée, doit être rejouée en totalité ; les clubs étant libres de modifier la composition de leur équipe.
- Les parties terminées font l'objet d'une feuille de match pour la prise en compte des performances par le service classement.
- Cependant, si au moment de l'arrêt définitif la victoire est acquise à l'une des deux équipes, la rencontre n'est pas rejouée.
- Si par suite d'intempéries, la rencontre de 14 heures ne peut débuter avant 16 heures, elle devra obligatoirement se jouer sur 2 courts ; le juge-arbitre décidera du report de celle-ci à la date fixée par la Commission jeunes du Comité, mais dans le club qui s'est déplacé inutilement.
- Toutes les parties d'une rencontre se font au meilleur des 3 manches et doivent être jouées. Le jeu décisif est appliqué obligatoirement dans les 3 manches.
- Tout joueur blessé avant le début de la partie à laquelle il devait participer a automatiquement perdu par W.O et ne peut en aucun cas participer à un autre match de la rencontre.
- Quand une rencontre n'a pas été disputée, il est impératif d'avertir par mail et dans les plus brefs délais la Commission Jeunes du Comité Départemental. Bien mentionner dans le mail le code club, le nom de l'équipe, la catégorie, la division et la poule.
- Pour tout point de règlement non précisé ci-dessus, se référer au GUIDE FEDERAL « Statuts & Règlements 2023 ».
- Au cours d'une rencontre, une équipe ne respectant pas un article du présent règlement, sera déclarée l'avoir perdue par disqualification. Cette décision sera prise qu'il y ait eu réclamation ou non de l'équipe adverse et quelque soit le résultat de la rencontre.
- Pour être recevable toute réclamation sur le déroulement d'une rencontre doit être consignée par le juge-arbitre sur la feuille d'observation (ou sur papier libre en n'oubliant pas de noter l'heure de réclamation). Toute réclamation d'un des deux capitaines doit être portée sur la feuille d'observation par le Juge Arbitre (ou sur papier libre) et contresignée par les deux capitaines. Toutefois une réclamation peut être présentée par écrit dans les 24 heures dans les deux cas suivants :
 - Refus du juge-arbitre d'enregistrer la réclamation d'un capitaine.
 - Preuve apportée par le réclamant que le fait contraire aux règlements n'a pu être connu qu'après la rencontre.
- Les réclamations sont soumises à la Commission Jeunes du Comité de l'Isère.

4) COMPOSITION DES ÉQUIPES

- 1) Pour tout ce qui concerne la qualification et la mutation des compétiteurs, se référer aux RÈGLEMENTS SPORTIFS de la FFT (art.88, 89 et 90).

- 2) Les joueurs de simple sont désignés pour chaque rencontre par ordre de force en se basant sur le dernier classement sorti de la F.F.T. La force d'une paire de double est obtenue en prenant la somme arithmétique des classements des deux joueurs qui la composent, suivant les échelons ci-dessous :

	4ème série							3ème série							2ème série									
Clt	NC	40	30/5	30/4	30/3	30/2	30/1	30	15/5	15/4	15/3	15/2	15/1	15	5/6	4/6	3/6	2/6	1/6	0	-2/6	-4/6	-15	-30
Points	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0	-1	-2	-4	-5

Un joueur, ayant abandonné ou fait forfait au cours des simples, ne pourra pas participer à un double.

- 3) Le club présentant plusieurs équipes dans la même catégorie doit composer ses équipes, de telle sorte qu'à chaque journée :

- Le premier joueur de l'équipe 2 ait un classement inférieur ou égal au deuxième joueur de l'équipe 1
- Le premier joueur de l'équipe 3 ait un classement inférieur ou égal au deuxième joueur de l'équipe 2
- Et ainsi de suite

La même règle s'applique également pour la paire de double. Ainsi, à chaque journée, le double de l'équipe 2 doit avoir une force inférieure ou égale au double de l'équipe 1.

Un joueur ayant joué en équipe 1, peut donc être joueur en équipe 2 et ainsi de suite, à la condition que les règles ci-dessus soient impérativement appliquées.

- 4) Un joueur ne peut participer à deux rencontres avec des équipes différentes la même journée de championnat. Le fait qu'une rencontre se déroule un samedi ou le jour de rattrapage par convenance entre les deux clubs, n'exclut pas cette interdiction.
- 5) En cas de changement de club, les jeunes qui joueront pour leur nouveau club ne pourront en aucun cas participer à un autre championnat avec leur ancien club (ex : Challenge de l'Isère).
- 6) Toute faute grave relative à l'une de ces règles, commise par l'une des équipes, sera sanctionnée, par la perte de la rencontre par disqualification.

Pour les phases finales :

- Pour toutes les catégories, 2 qualifiés par poule sauf dans les cas suivants :
- 1 qualifié lors d'une poule unique dans un championnat où une équipe est déjà qualifiée d'office pour le tableau final.
- Lors des poules uniques (classement direct, pas de tableau final)
- Pour visualiser le tableau final dans TENU « championnat régional » : aller à la « liste des rencontres de la phase » puis cliquer sur l'imprimante (en-dessous de cette liste) qui génère le tableau en format PDF afin de pouvoir consulter le lieu et l'horaire relatifs à la finale ; cette information figure en haut et au centre du tableau.

BON CHAMPIONNAT